



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2026-201

PUBLIÉ LE 6 MAI 2026

# Sommaire

## **ARS OCCITANIE /**

R76-2026-04-28-00005 - Arrêté ARSOC n°2026-2272 portant modification de l'arrêté ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n°2017-096 du 7 novembre 2017 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à MONTECH (82) (2 pages) Page 3

## **DREAL Occitanie /**

R76-2026-05-05-00004 - DREAL Occitanie Arrêté Subdélégation régionale 2026 05 05 (6 pages) Page 6

R76-2026-05-05-00005 - DREAL Occitanie Décision de subdélégation BOP 113 PLGN 2026-05-05 (2 pages) Page 13

R76-2026-05-05-00006 - DREAL Occitanie ordonnancement secondaire subdélégation 2026 05 05 (18 pages) Page 16

## **MNC SANTE /**

R76-2026-04-30-00003 - Arrêté du 30 avril 2026<sup>???</sup> portant modification (n°1) de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales (3 pages) Page 35

ARS OCCITANIE

R76-2026-04-28-00005

Arrêté ARSOC n°2026-2272 portant  
modification de l'arrêté  
ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n°2017-096 du 7  
novembre 2017 portant autorisation de création  
d'un site internet de commerce électronique de  
médicaments à MONTECH (82)

**ARRETE** ARSOC-n°2026-2272

portant modification de l'arrêté ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n°2017-096 du 7 novembre 2017 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.5125-33 à L.5125-41, R. 5125-8 et R.5125-9, et R.5125-70 à R.5125-74 ;
- Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance en l'économie numérique et notamment son article 19 ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 modifié, relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L. 5125-39 du code de la santé publique ;
- Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 modifié, relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières mentionnées à l'article L. 5125-5 du code de la santé publique ;
- Vu l'arrêté ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n°2017-096 du 7 novembre 2017 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments adossé à l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL PHARMACIE CANAL, faisant l'objet de la licence n°82#000137 délivrée le 18 mai 1992, sise 29 bis avenue André BONNET 82700 MONTECH dont les pharmaciens titulaires sont Madame Amandine DARUL, numéro RPPS10100650737 et Madame Dominique BESNARD-CLAVERIE numéro RPPS 10001640068 ;
- Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de Santé d'Occitanie – M. MENGIN-LECREUX (Français) ;
- Vu la décision n° 2026-2420 du 27 avril 2026 portant modification de la délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie ;
- Vu le courrier en date du 8 avril 2026, réceptionné à l'agence régionale de santé Occitanie le 16 avril 2026, adressé par Amandine DARUL et Madame Dominique BESNARD-CLAVERIE, pharmaciens titulaires de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL PHARMACIE DU CANAL, sise 29 bis avenue André BONNET à MONTECH (82700) demandant la modification de l'adresse du site internet utilisé à des fins de commerce électronique de médicaments ;

Considérant qu'il ressort de l'étude du dossier que :

- l'URL du site internet : <https://pharmacieducanal-montech.mesoigner.fr> est abandonnée au profit la nouvelle URL : <https://pharmacieducanal-montech.masanteunig.fr>
- le descriptif du site internet et de ses fonctionnalités ainsi que tous les autres éléments de l'autorisation restent inchangés depuis l'autorisation initiale,

Considérant que des éléments qui précèdent, il ressort qu'il peut être donné une suite favorable à cette demande ;

## ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ARSOC DPR-PS-PHAR-BIO n°2017-096 du 7 novembre 2017 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments est modifié ainsi qu'il suit :
- La demande de modification présentée par Madame Amandine DARUL, numéro RPPS10100650737 et Madame Dominique BESNARD-CLAVERIE numéro RPPS 10001640068, titulaires de l'officine de Pharmacie exploitée par la SELARL PHARMACIE DU CANAL, faisant l'objet de la licence n°82#000137 délivrée le 18 mai 1992, sise 29 bis avenue André BONNET 82700 MONTECH, en vue d'être autorisées à procéder au commerce électronique de médicaments est **acceptée**.
- La dénomination du site est : : <https://pharmacieducanal-montech.masanteunig.fr>
- Cette autorisation est nominative.
- Article 2** – La présente autorisation de commerce électronique de médicaments porte sur des médicaments qui ne sont pas soumis à prescription obligatoire.
- Article 3** – Toute modification concernant cette autorisation doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de l'Agence Régionale de Santé.
- Article 4** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.  
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 5** – Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 28 avril 2026

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,  
Monsieur François MENGIN-LECREUX

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Le Directeur adjoint du premier recours

  
Benoit RICAUT-LAROSE

DREAL Occitanie

R76-2026-05-05-00004

DREAL Occitanie Arrêté Subdélégation régionale  
2026 05 05



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Véronique VIALA  
DREAL - Secrétariat général  
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 05 67 63 23 76

**Arrêté portant subdélégation de signature  
de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
aux agents de la DREAL Occitanie  
Niveau régional**

La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de la  
région Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2025 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 6 février 2026 de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, désignant Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1er mars 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2026 du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

**Article 1** - Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO, à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
- Matthieu GREGORY, directeur régional adjoint ;
- Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

Cité administrative - 1 place Emile Blouin - CS 10008  
31952 Toulouse Cedex 9  
Tél : 05 67 63 23 00  
[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, au nom du préfet de région, exception faite du point A-2-b-Concessions de logements.

Article 2 - La subdélégation de signature conférée par l'article 1 sera exercée selon les domaines suivants, par :

#### A) Personnel

A1 - pour la gestion administrative et financière des agents de la DREAL selon les modalités précisées dans la note d'organisation du secrétariat général :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe, Cécile LEVEQUE (*jusqu'au 31 mai 2026*), cheffe du département gestion des ressources humaines et Marylène FOURNIER, adjointe à la cheffe du département gestion des ressources humaines ;

A2 - pour la gestion des agents placés sous leur autorité hiérarchique (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence tels que prévus par le règlement intérieur, ainsi que les ordres de mission temporaires sur le territoire national) :

- Mesdames et Messieurs Sabrina BOURNONVILLE, Marilyne CROVISIER, Marylène FOURNIER, Frédéric LE LOUS, Cécile LEVEQUE (*jusqu'au 31 mai 2026*), Serge MEDARD, Ingrid TARQUIN, Véronique VIALA et Carole VOTTERO-KOOMEN ;
- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional et Nicolas TRAVERS, son adjoint :  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Aurélie DEUDON, Sylvain JOBLON, Florence RUELLE et Franck TORRES-ARNAU ;
- Madame Claire PORTET, chargée de la Communication ;
- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels et Thibault LAURENT, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Philippe CHARTIER, Cécile GUTIERREZ, Cécile LEPAN et Florian VARRIERAS-;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François DE GEYER, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Anne BEAUMEL, Amandine CABRIT, Pierre-Olivier DUBOIS, Aurélie ESCUDIER, Léa GERARD, Romain GRANZOTTO, Thomas JELIC (*à compter du 1er mai*), Patrice LAPERGUE, Pierre-Jakez LE DIRACH, Gabriel LECAT, Arthur MARCHANDISE, Julien MERCÉ, Maxime MONFORT, Eric MUTIN, Anne SABATIER et Céline VERNIER;
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint,

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Stéphanie BARBAGELATA, Olivier CALVET, Hervé DITCHI, François GHIONE, Michel JAURY, Nicolas LE BAIL, Soraya OQUAB, David RECOQUILLON et Patrice WANDROL, chefs ou adjoints aux chefs de départements ou de division à la direction Transports ;
- - Mesdames et Messieurs Bohalem BEGHENNOU, Noureddine BENIATTOU, Céline CALMELS, Frédéric CERDAN, Isabelle DONGAY, Antoine DROUOT, Mickael DRUBAY, Thierry GASULLA, Carinne LARRAT, Philippe LEGRAS, Alexandra MOROZ, Pierre PAGES, Franck PUAU, Anthony PECH, Julien SALVY et Cécile TOUYA, responsables de pôles ou d'unité à la direction Transports ou responsable adjoint de pôles ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Madame Laure HEIM, son adjointe ;  
ainsi que :
  - Monsieur Frédéric DENTAND et Madame Anne VUILLET, chefs de département ;
  - Mesdames et Messieurs Alexis BUCHET, Isabelle CAREL-JOLY, Paul CHEMIN, Gilles CROIZE-POURCELET, Hélène DAMIRON, Benoît MARS, Olivier REY et Pierre VINCHES, responsables de division ou d'unité à la direction Ecologie ou responsable adjoint de division ;
- Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance,  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Clotilde BELOT, Christelle BOSC, Christine CRAMPE, Pauline BUFFARD, Nathalie BOY, Cécile DASSONVILLE, Yann DEFFIN, Alban FARUYA, Frédéric FERNANDES, Brahim LOUAFI, Stéphane MEDOUS et Sandrine RICCIARDELLA ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Christelle CAPELLE, Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Delphine JACOUD, Henri PELLIET, et Bénédicte POPIN-PECQUEUX ;
- Messieurs Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère et Isabelle SARACCO, son adjointe ;
- Madame Lusiane LE CAMPION, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault et Monsieur Florent ROUVIÈRE son adjoint ;
- Monsieur Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers et Élise LEVAILLANT-PECOITS, son adjointe ;
- Madame Caroline CESCO, cheffe de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Monsieur Rémy CORTES, son adjoint ;
- Messieurs Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron, et Francis AUGE, son adjoint ;
- Monsieur Gautier DEROY, chef de l'Unité Interdépartementale de Tarn-et-Garonne et du Lot, et Stéphane ROCHE, son adjoint.

B) Responsabilité civile

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

C) Gestion du patrimoine

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

Article 3 - Subdélégation est également accordée, selon les modalités précisées dans les notes d'organisation :

A) pour les affaires relevant des attributions :

**de la Direction Appui Régional, à :**

- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional et Monsieur Nicolas TRAVERS, son adjoint ;

**de la Communication, à :**

- Madame Claire PORTET, chargée de la Communication ;

**du Secrétariat Général, à :**

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Sabrina BOURNONVILLE, Marilyne CROVISIER, Marylène FOURNIER, Cécile GHIONE, Frédéric LE LOUS, Cécile LEVEQUE (*jusqu'au 31 mai 2026*), Serge MEDARD, Ingrid TARQUIN, Véronique VIALA et Carole VOTTERO-KOOMEN ;

**de la Direction Risques Industriels, à :**

- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, et Thibault LAURENT, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Philippe CHARTIER, Cécile GUTIERREZ, Cécile LEPAN ;

**de la Direction Risques Naturels, à :**

- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François DE GEYER, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Amandine CABRIT, Pierre-Olivier DUBOIS, Léa GÉRARD, Gabriel LECAT, Julien MERCÉ, Eric MUTIN , Anne SABATIER et Céline VERNIER ;

**de la Direction Transports, à :**

- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint,

- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron, et Francis AUGÉ, son adjoint ;
  - Monsieur Gautier DEROY chef de l'Unité inter-départementale de Tarn-et-Garonne et du Lot et Stéphane ROCHE, son adjoint.
- B) en ce qui concerne le transport public routier de personnes et de marchandises et commissionnaires de transport :
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports, Christophe GAMET, son adjoint et Patrice WANDROL, chef du département transports routiers, ainsi que :
    - Mesdames et Messieurs Olivier CALVET, Isabelle DONGAY, Michel JAURY, Alexandra MOROZ, Pascal POUYANNÉ et David RECOQUILLON, pour toutes autorisations ou licences qui permettent l'exercice des activités de transport de personnes ou de marchandises, ou des activités associées au transport, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Transports intérieurs du 30 décembre 1982, et des textes pris pour son application ;
- C) en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des investissements routiers sur voirie nationale et opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris autoroutes et voies express :
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, pour tous les actes nécessaires à la libération des emprises nécessaires aux projets routiers (acquisitions amiables, expropriations, occupations temporaires), à leur gestion ultérieure et à la gestion du domaine public routier national, à l'exclusion des arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et des enquêtes parcellaires et arrêtés de cessibilité, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme et du code général de la propriété des personnes publiques ;
  - Madame Soraya OQUAB et Messieurs François GHIONE, Franck PUAU et Frédéric CERDAN, pour tous les actes précédents.

Article 4 - L'arrêté de subdélégation de signature du 10 mars 2026 est abrogé.

Article 5 - La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le - 5 MAI 2026

La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Occitanie,  
Laurence PUJO

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Stéphanie BARBAGELATA, Olivier CALVET, Hervé DITCHI, François GHIONE, Michel JAURY, Nicolas LE BAIL, Soraya OQUAB, David RECOQUILLON et Patrice WANDROL, chefs ou adjoints aux chefs de départements ou de division à la direction Transports ;

**de la Direction Ecologie, à :**

- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Madame Laure HEIM, son adjointe ;

ainsi que :

- Monsieur Frédéric DENTAND et Madame Anne VUILLET chefs de département à la direction Écologie ;
- Mesdames et Messieurs Alexis BUCHET, Isabelle CAREL-JOLY, Paul CHEMIN, Gilles CROIZE-POURCELET, Hélène DAMIRON, Benoît MARS, Olivier REY et Pierre VINCHES ; responsables de division ou d'unité à la direction Ecologie ou responsable adjoint de division.

**de la Direction Énergie et Connaissance, à :**

- Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance et Grégoire DUTOT, son adjoint ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Clotilde BELOT, Christelle BOSC, Nathalie BOY, Christine CRAMPE, Cécile DASSONVILLE, Yann DEFFIN, Alban FARUYA, Frédéric FERNANDES, Pauline BUFFARD, Brahim LOUAFI et Sandrine RICCIARDELLA ;

**de la Direction Aménagement, à :**

- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Christelle CAPELLE, Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Delphine JACOUD, François LAMALLE, Henri PELLIER, et Bénédicte POPIN-PECQUEUX ;

**des Unités Interdépartementales, à :**

- Messieurs Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère et Isabelle SARACCO, son adjointe ;
- Madame Lusiane LE CAMPION, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault de l'Hérault et Monsieur Florent ROUVIÈRE son adjoint ;
- Monsieur Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers et Élise LEVAILLANT-PECOITS, son adjointe ;
- Madame Caroline CESCO, cheffe de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Monsieur Rémy CORTES, son adjoint ;

DREAL Occitanie

R76-2026-05-05-00005

DREAL Occitanie Décision de subdélégation BOP  
113 PLGN 2026-05-05



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
POUR LES DÉPENSES ET RECETTES RELEVANT DU PROGRAMME :  
N° 113 : « PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ » PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Occitanie,**

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L.122-1 et L.122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du 21 août 2023 de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, portant délégation de signature au préfet de la région Occitanie en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature ;
- Vu** l'arrêté du 6 février 2026 de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, désignant Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2026 donnant délégation de signature, à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n° 113 « Paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature (titres 3, 5 et 6).

Décide :

**Article 1** - Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe,
- Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la direction écologie,
- Madame Laure HEIM, directrice adjointe de la direction écologie.

à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature.

**Article 2** - Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 200 000 € ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux.

**Article 3** - La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le - 5 MAI 2026

La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement d'Occitanie,



Laurence PUJO

DREAL Occitanie

R76-2026-05-05-00006

DREAL Occitanie ordonnancement secondaire  
subdélégation 2026 05 05



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Affaire suivie par :** Véronique VIALA  
DREAL - Secrétariat général  
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 05 62 30 26 67

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
AUX RESPONSABLES DE BOP DÉLÉGUÉ  
ET AUX RESPONSABLES D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE**

La directrice régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de la région  
Occitanie,

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du l'arrêté du 6 février 2026 de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, désignant Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1er mars 2026 ;
- Vu** la convention du 31 décembre 2019 relative à l'hébergement et au fonctionnement de la Mission d'Inspection Générale Territoriale de Toulouse conclue entre la DREAL et la MIGT ;

Cité administrative - 1 place Emile Blouin -CS 10008  
31952 Toulouse Cedex 9  
Tél : 05 67 63 23 00  
[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

**Vu** la convention du 3 juillet 2023 relative à l'hébergement et au fonctionnement du Centre Régional de Gestion des Personnels et du Centre Ministériel de Gestion des Personnels, conclue entre la DREAL, et le CMGP ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 mars 2026 donnant délégation de signature, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en ce qui concerne l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

■ en sa qualité de responsable délégué des Budgets Opérationnels de Programme (RBOP) et responsable d'Unité Opérationnelle des programmes (RUO) :

- « Paysage, Eau, Biodiversité » (113) ;
- « Urbanisme, Territoire et Amélioration de l'Habitat » (135) ;
- « Prévention des Risques » (181) ;
- « Infrastructures et Services de Transport » (203) ;
- « Sécurité et Éducation Routière » (207) ;

■ en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle du Budget Opérationnel de Programme :

- « Énergie Climat et Après - mines » (174) ;
- « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » (BOP 159-CGDD, action 10) ;
- « Expertise, Information géographique et météorologie » (159) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354 - action 5 « fonctionnement courant » et action 6 « dépenses immobilières de l'administration territoriale – dépenses de l'occupant ») ;
- « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mobilité Durables » (217 – Titre 2) ;
- « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) » (380)

■ en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle et responsable d'un centre de coûts, nécessaires à la réalisation des dépenses relatives aux projets sélectionnés au plan France Relance, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles de la Mission « Plan de relance » pour les Budget Opérationnel de Programmes :

- « Ecologie » (362) ;
- « Cohésion » (364) ;

■ en sa qualité de centre de coûts, nécessaire à l'exécution du BOP et de l'Unité Opérationnelle centrale 217 (Titre 2 – centre de paye – et hors titre 2) ;

■ en sa qualité de centre de coûts, nécessaire à l'exécution du budget opérationnel de programme n° 349 « fonds pour la transformation de l'action publique » selon les axes ministériels suivants : 07-349FVE-Sobriété-Eau, 07-349FVE-Verd.Flotte ;

**Vu** la convention de délégation de gestion du 22 décembre 2022, conclue avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer donnant délégation au directeur régional de l'environnement, de

l'aménagement et du logement de la région Occitanie, sur l'Unité Opérationnelle 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale » et du BOP 0216-CPRH « pilotages des ressources humaines du programme 0216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » concerne l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

Décide :

**Article 1-** Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO en tant que RBOP à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
- Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

-ainsi qu'à :

- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional et Nicolas TRAVERS, son adjoint ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

pour l'ensemble des programmes énumérés ci-dessus, à l'effet de :

1. Recevoir les crédits du programme en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement.
2. Répartir les crédits en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, entre les services suivants, chargés de l'exécution en qualité de responsables d'Unités Opérationnelles :
  - ◆ DREAL Occitanie ;
  - ◆ DIRSO ;
  - ◆ Directions Départementales des Territoires -DDT- de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de la Lozère, des Hautes Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne ;
  - ◆ Directions Départementales des Territoires et de la Mer -DDT(M)- de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales ;
  - ◆ Préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ;
  - ◆ Directions Départementales de la Cohésion Sociale -DDCS- du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales ;
  - ◆ Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations -DDETSPP- de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de la Lozère, du Tarn, du Tarn-et-Garonne ;
3. Procéder à des ré-allocations, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

## Article 2 -

A) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO en tant que RUO :

1. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, à :
  - Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
  - Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
  - Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
  - Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

ainsi qu'à :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe.

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 168 000€ TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

2. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à l'exécution des marchés publics n'impliquant pas d'engagement financier (agrément de sous-traitants, délivrance de l'exemplaire unique, décision de prolongation de délai....) sans limitation de plafond, à :
  - Monsieur Victor BACH, direction Transports,
  - Madame Stéphanie BARBAGELATA, direction Transports,
  - Monsieur Benoît BORREL, direction Transports,
  - Monsieur Hervé DITCHI, direction Transports,
  - Monsieur Jean-Christophe FRUHAUF, direction Transports,
  - Monsieur François GHIONE, direction Transports,
  - Monsieur Nicolas LE BAIL, direction Transports,
  - Madame Chloé MONDESIR, direction Transports,
  - Monsieur Gérard LEMASSON, direction Transports,
  - Madame Cécile LEVEQUE, direction Transports (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026)
  - Madame Soraya OQUAB, direction Transports,
  - Madame Cécile TOUYA, direction Transports,
  - Madame Béatrice TRINQUIER, direction Transports.

3. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et exécution des marchés publics, dans le cadre des BOP dont ils ont la charge, à :

- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint (BOP 203, BOP 207 et BOP 380) ;
- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, Monsieur Thibault Laurent, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11 et BOP 174) ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 174, BOP 362, BOP 181 actions 10 et 14) et Monsieur Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181 actions 10 et 14) ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7, BOP 362) ;
- Monsieur Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance (BOP 174, BOP 159-CGDD, BOP 217 CGDD et BOP 380 action 3 déploiement des ZFE) ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe (BOP 113 – action 1, BOP 135, BOP 362 et BOP 380).

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 168 000€ TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

4. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation des marchés publics, avec les restrictions suivantes :

- ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 90 000 € HT, à :
  - Madame Soraya OQUAB et Messieurs François GHIONE, Cédric MARY et Patrice WANDROL (BOP 203) ;
  - Messieurs Nicolas LE BAIL, et Hervé DITCHI (BOP 203, 207 et BOP 380) ;
  - Madame Stéphanie BARBAGELATA (BOP 203 et BOP 380) ;
  - Mesdames-Bénédicte POPIN et Delphine JACOUD et Monsieur Henri PELLINET (BOP 135 et BOP 362) ;).
- Madame Isabelle RIGAUD et Monsieur Henri PELLINET (BOP 135 et BOP 362) ; dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 25 000 € HT, à :
  - Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim (BOP 354, BOP 363 et BOP 216, BOP 217 et BOP 354), ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, son adjointe ;
  - MMesdames et Messieurs Victor BACH, Eric BRUNEAU, Benoît BORREL Jean-Christophe FRUHAUF, Gérard LAGARDE, Chloé MONDESIR, Alexandre ROLLAND, Gérard LEMASSON, Chloé MONDESIR, Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations, Cécile LEVEQUE, chargée de mission (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026) et Madame Cécile TOUYA, cheffe de pôle (BOP 203).

- ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 10 000 € HT, à :
    - Messieurs Pierre-Jakez LE DIRACH, Patrice LAPERGUE, Arthur MARCHANDISE, Maxime MONFORT et Eric MUTIN (BOP 181 actions 10 et 14).
5. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, avec les restrictions suivantes :
- ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 50 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences à :
    - Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 113 – Fonds AFITF, BOP 113 – action 7).
6. Pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à la bonne exécution des recettes (certificat pour paiement et proposition de titres de perception, états récapitulatifs des créances des unités opérationnelles de la région – bloc 2 et du CRGP notamment), à :
- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional et Monsieur Nicolas TRAVERS, son adjoint ;
  - Monsieur Sylvain JOBLON, chef de la Mission d'Interface, de Liaison et de Performance, Monsieur Franck TORRES-ARNAU, son adjoint ainsi que Mme Sabrina MARTINS, en tant que valideuse sur les recettes non fiscales.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

*« Pour l'ordonnateur et par délégation, le ..... ».*

7. Pour signer les décisions financières de titre 3 et 5 à :
- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
  - Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
  - Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
  - Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
  - Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, sans limitation de seuil ;
  - Madame Soraya OQUAB et Messieurs François GHIONE et Patrice WANDROL (BOP 203) dans la limite de 90 000 € HT ;
  - Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe dans la limite de 90 000 € HT ;
  - Messieurs Hervé DITCHI, Nicolas MERY et Nicolas LE BAIL, (BOP 203 et 207 et BOP 380) dans la limite de 90 000 € HT ;
  - Madame Stéphanie BARBAGELATA (BOP 203 et BOP 380) dans la limite de 90 000 € HT.
8. Pour signer les décisions financières (titre 6) , inférieures à 200 000 € HT à :
- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
  - Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
  - Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
  - Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

9. Pour signer les décisions financières (titre 6) inférieures à 90 000 € HT à :

- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;

10. pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à l'engagement comptable des révisions de prix des marchés publics à :

- Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière à la direction des transports, Monsieur Anthony PECH, mesdames Isabelle MILLAC, Nadine REQUIRAND, Leila HAMITI, et monsieur Régis LAURENT, gestionnaires comptables.

**B)** Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO :

1. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint (sans limitation de seuil) ;
- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint (sans limitation de seuil) ;
- Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe (sans limitation de seuil) ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, (BOP 203, BOP 207 et BOP 380) sans limitation de seuil.

2. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 90 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels et Thibault LAURENT, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11 et BOP 174) ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 174, BOP 181 action 10 et 14 et BOP 362) et Monsieur Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181) ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7 et BOP 362) ;
- Monsieur Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance (BOP 174, BOP 159-CGDD BOP 217-CGDD et BOP 380 action 3 déploiement des ZFE) ;
- Madame Christelle BOSCH (BOP 159-CGDD-et BOP 217 CGDD) ;
- Madame Clotilde BELOT et Messieurs Alban FARUYA et Brahim LOUAFI (BOP 174) ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement Madame Juliette DELCAMP, son adjointe (BOP 113 – action 1 BOP 135, BOP 362 et BOP 380) ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe, et Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim, (BOP 216, BOP 217, BOP 354 et), ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, son adjointe ;
- Madame Cécile TOUYA, cheffe de pôle à la direction des Transports (BOP 203) ;

3. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 200 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Monsieur Nicolas LE BAIL, chef du département mobilité sécurité routière/transport ferroviaire et Monsieur Hervé DITCHI, son adjoint (BOP 203, BOP 207 et BOP 380) ;
- Madame Soraya OQUAB, et Monsieur François GHIONE, chef(fe) de division maîtrise d'ouvrage et adjoint par intérim (BOP 203) ;
- Monsieur Patrice WANDROL, chef du département transports routiers ;
- Messieurs Olivier CALVET, chef de la division transports routiers à Toulouse, et David RECOQUILLON, chef de la division transports routiers à Montpellier ;
- Monsieur Michel JAURY, chargé de mission au département transports routiers ;
- Mesdames et Messieurs Victor BACH, Benoît BORREL, Jean-Christophe FRUHAUF, Gérard LEMASSON, Chloé MONDESIR, Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations, et Cécile LEVEQUE, chargée de mission (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026) (BOP 203) ;
- Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière (BOP 203 et BOP 380) ;
- Monsieur Franck PUAU, chef du pôle foncier et environnement (BOP 203).

4. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 50 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 113 – Fonds AFITF, BOP 113 – action 7).
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe, BOP 181 action 10 et 14.

5. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses relatives au BOP 216 « pilotages des ressources et, dans le respect d'un seuil d'engagement fixé à 25 000 € à : Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim, ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUUD DELOMAS, son adjointe et Monsieur Guillaume GRENOUILLAC.

6. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 20 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de division du Département prévision des crues et hydrométrie de la Direction des Risques Naturels, à :

- Monsieur Eric MUTIN, chef de la division Méditerranée Ouest.

**C)** Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO, en ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses relatives à la rémunération des commissaires enquêteurs (BOP 217 - domaine fonctionnel 0217-07-02), dans la limite de leurs attributions à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, et Thibault LAURENT, son adjoint ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint ;

- Madame Soraya OQUAB, Monsieur François GHIONE, chef de division maîtrise d'ouvrage et adjoint et Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière à la direction des transports.

D) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO aux agents cités en annexe :

En ce qui concerne la validation dans Chorus DT, en tant que valideur VH1 ou VH2 (annexe A), des dépenses liées aux frais de déplacement et valideurs SG (annexe B), GV (annexe C) et FV (annexe D).

E) Les agents cités en annexe E sont habilités, dans la limite de leurs attributions, à valider les demandes d'achats, les demandes de subventions, les engagements juridiques Hors marchés et à certifier le service fait, les titres de perception, à créer les tiers fournisseurs et tiers clients via l'application Chorus Formulaire.

F) Les agents cités en annexe F sont habilités, dans la limite de leurs attributions, à faire usage de toutes les fonctionnalités liées de la licence Chorus cœur RUO dans l'application dédiée.

G) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO en ce qui concerne les engagements financiers dans le cadre des compétences RH, et dans le respect d'un seuil d'engagement et de paiement maximum fixé à 1 500 € TTC, à :

- Mesdames Cécile LEVEQUE, cheffe du département des ressources humaines (jusqu'au 31 mai 2026), Marylène FOURNIER, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et cheffe de l'unité Est, et Sabrina BOURNONVILLE, cheffe de l'unité Ouest, au secrétariat général.

**Article 3** – La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 5 MAI 2026

La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Occitanie,

Laurence PUJO

2026 05 05

Structure de l'agent	Nom de l'agent	libellé structure
	PUJO Laurence	
DREAL Occitanie/DIR/CAB	CUENOT Maxime	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GREGORY Matthieu	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	POMMET Marie-Line	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	PUECHBERTY Rachel	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	PORTET Claire	DREAL Occitanie/DIR/CAB agents du Cabinet/Com uniquement
DREAL Occitanie/SG	ANDRIEUX Olivier	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/DAR	FERNANDES Paula	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/DRN	GEROLIN Aurélie	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DRI	GARNIER Simon	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DT	JOHO Paul	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/ DE	SPYRATOS Vassili	DREAL Occitanie/ DE
DREAL Occitanie/DEC	KOOB Rachid	DREAL Occitanie/DEC
DREAL Occitanie/DA	RASSON Nicolas	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/UID11-66	DENIS Laurent	DREAL Occitanie/UID 11-66
DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	DREAL Occitanie/UID 30-48
DREAL Occitanie/UD34	LE CAMPION Lusiane	DREAL Occitanie/UD 34
DREAL Occitanie/UID 65-32	BOULAIGUE Yves	DREAL Occitanie/UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 31-09	CESCON Caroline	DREAL Occitanie/UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 81-12	BERLY Frédéric	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 82-46	DEROY Gauthier	DREAL Occitanie/UID 82-46

**SECRETARIAT GÉNÉRAL (Olivier ANDRIEUX)**

DREAL Occitanie/ SG	VERGNES Elsa	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/ DILA	LE LOUS Frédéric	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/ DILA	VOTTERO-KOOMEN Carole	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/RH	BOURNONVILLE Sabrina	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/RH	LEVEQUE Cécile ( <i>jusqu'au 31 mai 2026</i> )	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/RH	FOURNIER Marylène	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/UJ	VIALA Véronique	DREAL Occitanie/UJ
DREAL Occitanie/DSI	MEDARD Serge	DREAL Occitanie/DSI
DREAL Occitanie/UPAD	CROVISIER Marilyne	DREAL Occitanie/UPAD
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	DREAL Occitanie/UGF (+ soutien technique)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)

**DIRECTION APPUI RÉGIONAL (Paula FERNANDES)**

DREAL Occitanie/DAR	TRAVERS Nicolas	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/MiLIP	JOBLOM Sylvain	DREAL Occitanie/MiLIP
DREAL Occitanie/USSR	RUELLE Florence	DREAL Occitanie/USSR

**DIRECTION RISQUES NATURELS (Aurélie GEROLIN)**

DREAL Occitanie/DRN	DE GEYER Jean-François	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DPRN	MERCE Julien	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	GERARD Léa	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	CABRIT Amandine	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DOHC	LECAT Gabriel	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	SABATIER Anne	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	VERNIER Céline	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DPCH	DUBOIS Pierre-Olivier	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	LAPERGUE Patrice	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MARCHANDISE Arthur	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MONFORT Maxime	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MUTIN Eric	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	LE DIRACH Pierre-Jakez	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	BEAUMEL Anne	DREAL Occitanie/DPCH

**DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)**

DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	GUTIERREZ Cécile	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CHARTIER Philippe	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	LEPAN Céline	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	VARRIERAS Florian	DREAL Occitanie/DRI

**DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)**

DREAL Occitanie/DT	GAMET Christophe	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DTR	WANDROL Patrice	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	CALVET Olivier	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	RECOQUILLON David	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	DONGAY Isabelle	DREAL Occitanie/DTR/DTRO registre
DREAL Occitanie/DTR	MOROZ Alexandra	DREAL Occitanie/DTR/DTRE registre
DREAL Occitanie/DTR	LARRAT Carine	DREAL Occitanie/DTR/DTRO capacité professionnelle
DREAL Occitanie/contrôle 66	DROUOT Antoine	DREAL Occitanie/contrôle 66
DREAL Occitanie/contrôle 11 – 34 Ouest	GASULLA Thierry	DREAL Occitanie/contrôle 11-34O
DREAL Occitanie/contrôle 30-48 Est	BEGHENNOU Bohalem	DREAL Occitanie/contrôle 30-48E
DREAL Occitanie/contrôle 34 Est	BENIATTOU Noureddine	DREAL Occitanie/contrôle 34 Est
DREAL Occitanie/contrôle 31 Nord	PAGES Pierre	DREAL Occitanie/contrôle 31 Nord
DREAL Occitanie/contrôle 09-31 Sud	CALVET Olivier ( <i>par intérim</i> )	DREAL Occitanie/contrôle 09-31 Sud
DREAL Occitanie/contrôle 46-82	SALVY Julien	DREAL Occitanie/contrôle 46-82
DREAL Occitanie/contrôle 81-12-48 Ouest	CALMELS Céline	DREAL Occitanie/contrôle 81-12-48 Ouest
DREAL Occitanie/contrôle 32-65	DRUBAY Mickael	DREAL Occitanie/contrôle 32-65
DREAL Occitanie/DMORN	OQUAB Soraya	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMORN	GHIONE François	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMSR	LE BAIL Nicolas	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	DITCHI Hervé	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	TOUYA Cécile	DREAL Occitanie/DMSR/POP
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	DREAL Occitanie/DPGF
DREAL Occitanie/DMSR	LEGRAS Philippe	DREAL Occitanie/DMSR/PSR
DREAL Occitanie/DMSR	ABDI Selim	DREAL Occitanie/DMSR/PSR

**DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYRATOS)**

DREAL Occitanie/DE	HEIM Nathalie Laure	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CAREL-JOLY Isabelle	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DAMIRON Héléne	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DENTAND Frédéric	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CROIZE - POURCELET Gilles	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	VUILLET Anne	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CHEMIN Paul	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	VINCHES Pierre	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	MARS Benoît	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	REY Olivier	DREAL Occitanie/DE

**DIRECTION ÉNERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)**

DREAL Occitanie/USGA	MEDOUS Stéphane	DREAL Occitanie/USGA
DREAL Occitanie/DSIG	DEFFIN Yann	DREAL Occitanie/DSIG
DREAL Occitanie/Denergie ouest	FARUYA Alban	DREAL Occitanie/Denergie ouest
DREAL Occitanie/DDDP	BOSC Christelle	DREAL Occitanie/DDDP
DREAL Occitanie/DDDP	CRAMPE Christine	DREAL Occitanie/DDDP
DREAL Occitanie/Denergie est	BELOT Clotilde	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/Denergie est	LOUAFI Brahim	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/DAE Ouest	BOY Nathalie	DREAL Occitanie/DAE Ouest
DREAL Occitanie/DAE Est	DASSONVILLE Cécile	DREAL Occitanie/DAE Est
DREAL Occitanie/DS	BUFFARD Pauline	DREAL Occitanie/DS

**DIRECTION AMÉNAGEMENT (Nicolas RASSON)**

DREAL Occitanie/DA	DEL CAMP Juliette	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	JACOUD Delphine	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CAPELLE Christelle	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CARIO Loïc	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CASSAR Yohan	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	PELLIET Henri	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	POPIN-PECQUEUX Bénédicte	DREAL Occitanie/DA

**UID 11-66 (Laurent DENIS)**

DREAL Occitanie/UID11-66	ACCABAT Yanis	DREAL Occitanie/UID11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	ZETTWOOG Thomas	DREAL Occitanie/UID11-66

**UID 38-48 (Pierre CASTEL)**

DREAL Occitanie/UID30-48	SARACCO Isabelle	DREAL Occitanie/UID30-48
--------------------------	------------------	--------------------------

**UD 34 (Lusiane LE CAMPION)**

DREAL Occitanie/UD34	ROUVIÈRE Florent	DREAL Occitanie/UID30-48
----------------------	------------------	--------------------------

**UID 65-32 (Yves BOULAIGUE )**

DREAL Occitanie/UID 65-32	LEVAILLANT-PECOITS Élisabeth	DREAL Occitanie/UID 65-32
---------------------------	------------------------------	---------------------------

**UID 31-09 (Caroline CESCION)**

DREAL Occitanie/UID 31-09	CORTES Rémy	DREAL Occitanie/UID 31-09
---------------------------	-------------	---------------------------

**UID 81-12 (Frédéric BERLY)**

DREAL Occitanie/UID 81-12	AUGE Francis	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	VIDAL Jean François	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	ASSAID Laure	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	LOUVART-DE-PONTLEVOYE Fabrice	DREAL Occitanie/UID 81-12

**UID 82-46 (Gautier DERROY)**

DREAL Occitanie/UID 82-46	ROCHE Stéphane	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	CORS Steven	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	VIGNAL Sébastien	DREAL Occitanie/UID 82-46

**CMGP (selon convention du 3 juillet 2023)**

CRGP	NAZAR Lucie	354 – CRGP
------	-------------	------------

**MIGT (selon convention du 31 décembre 2019)**

MIGT	ACHALLE Isabelle	354- MIGT
MIGT	PELAT Stéphane	354- MIGT

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
<b>DIRECTION (Laurence PUJO)</b>		
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GAY Magali	354 - DIR ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	LAURENT Isabelle	354 - DIR ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	YVON Cécile	DREAL Occitanie/DIR/CAB
DREAL Occitanie/DIR/CAB	ARJONILLA Anne- Marie	DREAL Occitanie/DIR/CAB
<b>SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)</b>		
DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
	FOLLIOT Aurélie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
	SANTOS Sacha	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	DAYRAUT Janie	354 - SG et sous-enveloppes SG ; 354 - syndicats non permanents
<b>DIRECTION APPUI REGIONAL (Paula FERNANDES)</b>		
DREAL Occitanie/DAR	BROSSIER Corine	354 - DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DAR	MILLON Marlène	354 - DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 - syndicats non permanents
<b>DIRECTION RISQUES NATURELS (Aurélie GEROLIN)</b>		
DREAL Occitanie/DRN	SZOSTKA Céline	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 - DRN ; 181 global ; 174 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	MASO Valérie	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 - DRN ; 181 global ; 174 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	DAL ZOVO Sarah	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 - DRN ; 181 global ; 174 ; 354 - syndicats non permanents
<b>DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)</b>		
DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	354 - DRI ; 181 - DRI ; 174 - DRI ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	MAILHO Pauline	354 - DRI ; 181 - DRI ; 174 - DRI ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	354 - DRI ; 181 - DRI ; 174 - DRI ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	GARCY Stéphanie	354 - DRI ; 181 - DRI ; 174 - DRI ; 354 - syndicats non permanents
<b>DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)</b>		
DREAL Occitanie/DT	DEHBI-SATRAOUI Malika	354 - DT ; 203 - DT
DREAL Occitanie/DT	RECOQUILLON David	354 - DT ; 203 - DT
DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	354 - DT ; 203 - DT ; 207 - DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	FOURMATGEAT Mélanie	354 - DT ; 203 - DT ; 207 - DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DT	SANCHEZ Corinne	354 - DT ; 203 - DT ; 207 - DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMORN	QUETELARD David	354 - DT ; 203 - DT ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	354 - DT ; 203 - DT ; 207 - DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMSRTF	LEGRAS Philippe	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	ABDI Selim	207-DT
<b>DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYRATOS)</b>		
DREAL Occitanie/DE	BUITRAGO Manuela	354 - DE ; 113-07-43-DE ; 113-07-07-DE ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	DUCHAMP Christine	355 - DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-07-DE ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	354 - DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-07-DE ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	PASTOR Cristelle	354 - DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	LACHAUD Stéphane	354 - DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	TONI Chrystelle	354 - DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 - syndicats non permanents
<b>DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)</b>		
DREAL Occitanie/USGA	MEDOUS Stéphane	354 - DEC ; 159 - DEC ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/USGA	BOUHAYA Malika	354 - DEC ; 159 - DEC ; 354 - syndicats non permanents
<b>DIRECTION AMENAGEMENT (Nicolas RASSON)</b>		
DREAL Occitanie/DA	DURANT Sandrine	354 - DA ; 135 - DA ; 113-01-10 DA ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	GOZE Patrick	354 - DA ; 135 - DA ; 113-01-10 DA ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie DA	COUPAN Luciano	354 - DA ; 135 - DA ; 113-01-10 DA ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie DA	FOREST Céline	354 - DA ; 135 - DA ; 113-01-10 DA ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 11-66 (Laurent DENIS)</b>		
DREAL Occitanie/UID11-66	BANQUET Marine	354 - UID11-66 ; 181 - UID11-66 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID11-66	MARSOL Caroline	354 - UID11-66 ; 181 - UID11-66 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID11-66	GARCY Stéphanie	354 - UID11-66 ; 181 - UID11-66 ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 30-48 (Pierre CASTEL)</b>		
DREAL Occitanie/UID30-48	SARACCO Isabelle	354 - UID30-48 ; 181 - UID30-48 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	BARBIER Fanny	354 - UID30-48 ; 181 - UID30-48 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGOIN Christophe	354 - UID30-48 ; 181 - UID30-48 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	GARCY Stéphanie	354 - UID30-48 ; 181 - UID30-48 ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 34 (Lusiane LE CAMPION)</b>		
DREAL Occitanie/UID34	ROUVIERE Florent	354 - UID34 ; 181 - UID34 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	BELMONTÉ Cécile	354 - UID34 ; 181 - UID34 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	DOUART-MORENO Alexane	354 - UID34 ; 181 - UID34 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	GARCY Stéphanie	354 - UID34 ; 181 - UID34 ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)</b>		
DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	354 - UID65-32 ; 181 - UID65-32 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 65-32	DEYMIER William	354 - UID65-32 ; 181 - UID65-32 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 65-32	GARCY Stéphanie	354 - UID65-32 ; 181 - UID65-32 ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 31-09 (Caroline CESCON)</b>		
DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	354 - UID31-09 ; 181 - UID31-09 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	354 - UID31-09 ; 181 - UID31-09 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	354 - UID31-09 ; 181 - UID31-09 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	GARCY Stéphanie	354 - UID31-09 ; 181 - UID31-09 ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 81-12 (Frédéric BERLY)</b>		
DREAL Occitanie/UID 81-12	PALOULINE Cynthia	354 - UID81-12 ; 181 - UID81-12 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 81-12	LAJOIE-MAZENC Magalie	354 - UID81-12 ; 181 - UID81-12 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 81-12	GARCY Stéphanie	354 - UID81-12 ; 181 - UID81-12 ; 354 - syndicats non permanents
<b>UID 82-46 (Gauthier DEROY)</b>		
DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	354 - UID82-46 ; 181 - UID82-46 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 82-46	CIAVATTA Sandrine	354 - UID82-46 ; 181 - UID82-46 ; 354 - syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 82-46	GARCY Stéphanie	354 - UID82-46 ; 181 - UID82-46 ; 354 - syndicats non permanents
<b>MIGT (selon convention du 31 décembre 2019)</b>		
MIGT	PELAT Stéphane	354 - MIGT
MIGT	MALOUVET Elisabeth	354 - MIGT
MIGT	ACHALLE Isabelle	354 - MIGT
<b>CMGP (selon convention du 3 juillet 2023)</b>		
CRGP	BROSSIER Corinne	354 - CRGP

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
----------------------	----------------	-----------------

PUJO Laurence

**SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)**

DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	FOLLIOT Aurélie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	SANTOS Sacha	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

**DIRECTION RISQUES NATURELS (Auréli GEROLIN)**

DREAL Occitanie/DRN	SZOSTKA Céline	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN
DREAL Occitanie/DRN	MASO Valérie	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN
DREAL Occitanie/DRN	DAL ZOVO Sarah	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN

**DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)**

DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	VERNIER Céline	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	MAILHO Pauline	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	GARCY Stéphanie	181 – DRI ; 174 – DRI

**DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)**

DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	FOURMATGEAT Mélanie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DT	SANCHEZ Corinne	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DT	DEHBI-SATRAOUI Malika	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DMORN	REQUIRAND Nadine	203 – DT
DREAL Occitanie/DTR/DTRE	RECOQUILLON David	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	LEGRAS Philippe	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	ABDI Selim	207-DT

**DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYTAROS)**

DREAL Occitanie/DE	HEIM Nathalie Laure	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	TONI Chrystelle	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	DUCHAMP Christine	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE

**DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)**

DREAL Occitanie/USGA	MEDOUS Stéphane	159 – DEC
DREAL Occitanie/USGA	BOUHAYA Malika	159 – DEC

**DIRECTION AMENAGEMENT (Nicolas RASSON)**

DREAL Occitanie/DA	GOZE Patrick	135 – DA ; 113-01-10-DA
DREAL Occitanie/DA	FOREST Céline	135 – DA ; 113-01-10-DA

**UID 11-66 (Laurent DENIS)**

DREAL Occitanie/UID11-66	BANQUET Marine	181 – UID 11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	MARSOL Caroline	181 – UID 11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	GARCY Stéphanie	181 – UID 11-66

**UID 30-48 (Pierre CASTEL)**

DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGOIN Christophe	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	BARBIER Fanny	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	SARACCO Isabelle	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	GARCY Stéphanie	181 – UID 30-48

**UD 34 (Lusiane LE CAMPION)**

DREAL Occitanie/UID34	ROUVIÈRE Florent	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	BELMONTE Cécile	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	DOUART-MORENO Alexane	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	GARCY Stéphanie	181 – UID 34

**UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)**

DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	181 – UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 65-32	DEYMIER William	181 – UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 65-32	GARCY Stéphanie	181 – UID 65-32

**UID 31-09 (Caroline CESCION)**

DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	GARCY Stéphanie	181 – UID 31-09

**UID 81-12 (Frédéric BERLY)**

DREAL Occitanie/UID 81-12	PALOULINE Cynthia	181 – UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	LAJOIE-MAZENC Magalie	181 – UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	GARCY Stéphanie	181 – UID 81-12

**UID 82-46 (Gauthier DERROY)**

DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	181 – UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	GARCY Stéphanie	181 – UID 82-46

Structure de l'agent	<b>Nom de l'agent</b> <b>PUJO Laurence</b>	enveloppe gérée
----------------------	---	-----------------

**SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)**

DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

**ANNEXE E**  
**Liste des agents autorisés à valider les demandes d'achats, les demandes de subventions**  
**et les certifications de service fait**  
**(Chorus formulaire)**

BOP	Direction / Service	Personne habilitée en tant que valideur
113	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Nicolas RASSON
		Juliette DELCAMP
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
		Christine DUCHAMP
	DRI	Thibault LAURENT
		Stéphanie GARCY
	DRN	Amandine CABRIT
Céline SZOSTKA		
Nathalie ROCHET (à compter du 1er août 2026)		
135	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Juliette DELCAMP
		Henri PELLINET
		Bénédicte POPIN
		Delphine JACOUD
		Loïc CARIO
		Nicolas RASSON
		159
Stéphane MEDOUS		
Sarah VERGNES		
174	DRI	Thibault LAURENT
		Stéphanie GARCY
	DEC	Clotilde BELOT
		Sarah VERGNES
		Malika BOUHAYA
	DRN	Anne SABATIER
Céline SZOSTKA		
		Nathalie ROCHET (à compter du 1er août 2026)
181	DRN	Céline SZOSTKA
		Christine REVEL
		Nathalie ROCHET (à compter du 1er août 2026)
	DRI	Thibault LAURENT
		Stéphanie GARCY
DE	Alexis BUCHET	
		Chrystelle TONI
203	DT	Anthony PECH
		Stéphanie BARBAGELATA
		Mélanie FOURMATGEAT
207	DT	Philippe LEGRAS
		Selim ABDI
354	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
217	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
	DEC	Malika BOUHAYA
		Stéphane MEDOUS
362	DRN	Céline SZOSTKA
		Nathalie ROCHET (à compter du 1er août 2026)
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Juliette DELCAMP
		Henri PELLINET
		Nicolas RASSON
216	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
723	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
380	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Juliette DELCAMP
		Henri PELLINET
		Nicolas RASSON
	DEC (certificat de réalisation des ZEP)	
		Stéphane MEDOUS

	DEC (action 3 déploiement des ZFE)	Sarah VERGNES
		Clotilde BELOT
	DT (mesures d'aménagements cyclables)	Anthony PECH
		Stéphanie BARBAGELATA
349	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
	<b>PUJO Laurenc</b>	

**SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)**

DREAL Occitanie/UGF	LE LOUS Frédéric (par intérim)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	GRENOUILLAC Guillaume	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	SANTOS Sacha	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

MNC SANTE

R76-2026-04-30-00003

Arrêté du 30 avril 2026

portant modification (n°1) de la composition du  
conseil de la caisse primaire d'assurance maladie  
des Pyrénées-Orientales

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées

## Arrêté du 30 avril 2026

portant modification (n°1) de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des  
Pyrénées-Orientales

### La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

- Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2 ;
- Vu l'arrêté du 17 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales ;
- Vu la désignation formulée par le mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 du directeur de la sécurité sociale portant délégation de signature à M. David MUNOZ, chef de l'antenne de Marseille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales est modifiée  
comme suit :

#### En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

#### Titulaires :

- M. Sébastien RAISON

#### Suppléants :

- M. Thomas FAURE

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Fait à Marseille, le 30 avril 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie  
et des personnes handicapées  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef d'antenne de Marseille de la mission  
nationale de contrôle et d'audit des organismes de  
sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale  
et par délégation  
Le Chef d'antenne  
*« Signé »*  
**David MUNOZ**

## Annexe - Caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées Orientales

Organisations désignatrices		Nom	Prénom	
En tant que représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaire(s)	BELGUELLAOUI	Omar
			KILBURG	Gilles
		Suppléant(s)	Vacant	
			Vacant	
	CGT	Titulaire(s)	DUTARD	Didier
			GARCIA	Christophe
		Suppléant(s)	AFFANI	Anne-Laure
			CASTRO	Boris
	CGT - FO	Titulaire(s)	BEKHTARI	Marie-José
			MARA VAL DE BONNERY	Michaël
		Suppléant(s)	DORGUEIL	Dominique
	CFE - CGC	Titulaire	CAHET	Lionel
		Suppléant	CHAMPION	Marie-Blandine
	CFTC	Titulaire	FOURCADE	Laurent
Suppléant		BLONDEL	Patricia	
En tant que représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	DURAND	Diane
			LECOQ	Nathalie
			SALVAT	Sandrine
			RAISON	Sébastien
		Suppléant(s)	FAURE	Thomas
			PEYTA VIN	Éric
			Vacant	
	CPME	Titulaire(s)	CAMBOU	Elisa
			PARRA	Olivier
			SICART	Roger
		Suppléant(s)	GINARD	Myriam
			KURI	Hulya
	U2P	Titulaire	PARDO	Patrick
		Suppléant	SADOK	Olivier
En tant que représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	LAÏ	Maurizio
			TREUIL	Isabelle
		Suppléant(s)	CARDOT	Fabienne
			PARDES	Christophe
En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire	VAUR	Isabelle
		Suppléant	PARQUIN	Isabelle
	UNAF/UDAF	Titulaire	SALA-PAULO	Julie
		Suppléant	PANSIER	Corinne
	UNAASS	Titulaire(s)	KIELAN	Frédéric
			MION	Marie-Jeanne
		Suppléant(s)	Vacant	
	Vacant			
Personne qualifiée		HENRY-VIGNEAU	Christelle	
Dernière mise à jour : 30/04/2026				
Dernière(s) modification(s)				